

## LA CROISILLE- SUR-BRIANCE

■ **Préservation des haies du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet.** La mairie va



s'engager en 2023 dans une nouvelle gestion plus raisonnée de ses 80 km de haies, celles-ci étant, rappelons-le, un réservoir de biodiversité et d'espèces protégées. Le but de cette nouvelle politique municipale est aussi de préserver la nidification des oiseaux et des insectes.

La municipalité, cette année, va hiérarchiser les haies en fonction de leur intérêt, et ne touchera plus à celles dont les propriétaires se feront connaître en mairie. Elle ne coupera plus celles qui sont à plus de 3 m du domaine routier communal, et il sera aussi évité de tailler des haies sans réelle nécessité. L'entretien municipal des haies se fera dorénavant à La Croisille de l'automne jusqu'au 15 mars, hors période de gel pour éviter les montées de sèves. ■

Hvi